

Ampliations :

- Service des affaires générales DBA.....2	- Subdivision administrative Sud1
- Publication DBA.....1	- Service des Finances et du Budget1
- Service Etat Civil DBA.....1	- Madame1
	- Madame1

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant autorisation d'une inhumation dans le cimetière du Calvaire

-==°°==

Le maire de la Ville de DUMBÉA,

-==°°==

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie,**VU** la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie,**VU** les articles L.122-20 du code des communes applicable en Nouvelle-Calédonie,**VU** la Délibération n° 2025/241 en date du 18 décembre 2025, fixant les tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2026,**VU** l'arrêté en date du 1^{er} août 1991 accordant un caveau à perpétuité à compter du 1^{er} août 1991 à Monsieur [REDACTED]**VU** la demande présentée, en date du 8 avril 2026 par Madame [REDACTED], ayants droit du concessionnaire, demeurant toutes deux au [REDACTED] (Nouvelle-Calédonie), tendant à obtenir l'inhumation du corps de Madame [REDACTED] domiciliée au [REDACTED] (Nouvelle-Calédonie),**VU** le règlement effectué le 8 avril 2026 (quittance n°260005295) par Madame [REDACTED] concernant les droits d'ouverture de concession caveau.**ARRÊTE :****ARTICLE 1^{er}** : Est autorisée, à compter du **8 avril 2026**, au nom des demandeurs susvisés, l'inhumation du corps de **Madame** [REDACTED], au cimetière du Calvaire, **Allée D, numéro 49**.**ARTICLE 2** : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera enregistré, notifié aux intéressés et communiqué partout où besoin sera.

Dumbéa, le 8 avril 2026

Le Maire
Cynthia JAN